Publié sur le site www.creuse.fr le 9 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 07/11/2022 Reçu en préfecture le 07/11/2022

Publié le

ID: 023-222309627-20221102-CP2022297-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°CP2022-10/4/19 DOSSIER N°5397

CONVENTION RELATIVE A LA FOURNITURE DE REPAS LE MERCREDI EN PERIODE SCOLAIRE AUX ENFANTS DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE BOURGANEUF

Étaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Catherine GRAVERON, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Mary-Line COINDAT à Eric BODEAU Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE Patrice FILLOUX à Thierry BOURGUIGNON Marie-France GALBRUN à Jean-Jacques LOZACH Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE Jérémie SAUTY à Valérie SIMONET Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Développement/Direction de l'Éducation

RAPPORTEUR: Mme Marie-Christine BUNLON

OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA FOURNITURE DE REPAS LE MERCREDI EN PERIODE SCOLAIRE AUX ENFANTS DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE BOURGANEUF



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice.

VU le rapport CP2022-10/4/19 de Madame la Présidente du Conseil Départemental, VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Autorise Madame la Présidente du Conseil départemental à signer la convention quadripartite annexée à la présente délibération et relative à la fourniture de repas aux enfants bénéficiaires du Centre de Loisirs Sans Hébergement de Bourganeuf les mercredis en période scolaire.

Publié sur le site <u>www.creuse.fr</u> le 9 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 07/11/2022 Reçu en préfecture le 07/11/2022

Publié le

ID: 023-222309627-20221102-CP2022297-DE

Adopté: 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse Valérie SIMONET